



Temps de travail et emploi du temps

Par **lolipops**, le **06/05/2015** à **19:06**

Bonjour, rnJ'ai actuellement un contrat en cheque emploi service, je garde des enfants à mi temps. Mes employeurs peuvent ils me prévenir le matin pour m'informer que je ne vais pas chercher les enfants l'apres midi et que je rattraperais les heures pendant les vacances scolaires ce que j'ai fait à plusieurs reprises mais je ne suis pas sure qu'ils aient le droit de faire ça d'une manière systématique. rnmerci d'avance de votre réponse